

Aux armes citoyens ! 6 mois fermes pour Philippe Vardon en légitime défense !

écrit par Christine Tasin | 4 octobre 2016



Trop c'est trop.

Questions de la Béotienne que je suis :

- si, face à Philippe Vardon, on avait eu des petites racailles françaises d'origine, aurait-il été condamné ?
- si Philippe Vardon, au lieu d'être élu FN, avait été élu PS, aurait-il été condamné ?

Remarque sur les hésitations des juges. Même en admettant que la version des racailles soit la bonne (je suis sûre que la version de Philippe Vardon est la bonne, on a trop d'expérience du fonctionnement des petites racailles comme celles qu'il a affrontées), un juge renverrait dos à dos celui qui profère des insultes racistes et 3 racailles qui, à 3 contre 1, avec un cric, une manivelle et un démonte-pneu s'en prennent à "l'insulteur" ? Un juge condamnerait celui qui se défend parce qu'il aurait sorti un couteau (un trousseau de clé selon l'agressé) pour faire face à un cric, un démonte-pneu et une manivelle ? Un juge condamnerait celui qui est avec sa femme et ses enfants face à des racailles multi-

récidivistes ?

Comment mieux convaincre les Français de se laisser agresser, dépouiller, violer, décapiter ? Ce verdict est la condamnation de la légitime défense. Laissez-vous tuer, la justice condamnera votre assassin et Hollande remettra une médaille du mérite à votre famille. Que demande le peuple ?

Si cela ne s'appelle pas une justice engagée politiquement, qu'est-ce que c'est ?

Elle est où la séparation des pouvoirs dans la France de Hollande et Urvoas ?

Après le Mur des cons et le vote massif des magistrats pour Hollande, la condamnation de Philippe Vardon est la cerise sur le gâteau. Il va falloir démissionner tous ces traîtres et recruter de vrais magistrats, en attendant, 10 jurés populaires pour toutes les décisions de justice, des retraités tirés au sort afin de ne pas affaiblir les forces vives de notre nation qui travaillent. Voilà une piste urgente de réforme provisoire quand les patriotes auront chassé ceux qui nous gouvernent et trahissent depuis plus de 40 ans.

Si nous étions musulmans, il y aurait une émeute à Draguignan. Hélas nous sommes trop bien élevés, nous faisons encore trop confiance à la justice et à la loi.

Philippe Vardon va faire appel, suivons le dossier, soyons présents lors du procès et soyons très nombreux le jour où le tribunal donnera son verdict. Ne laissons rien passer. RIEN. Qu'on se le dise.

Et je rappelle, que, malgré – ou à cause de – ce verdict qui va encore plus encourager les racailles à faire la loi, plus que jamais [sortez couverts](#). Il vaut mieux être jugé par 12, fussent-ils des pourritures vendues, que porté par 6.

Le tribunal correctionnel de Draguignan a condamné lundi à six mois de prison ferme

Philippe Vardon et les trois autres protagonistes de violences, qui avaient émaillé la soirée du 30 mars 2014 à Fréjus, au deuxième tour de l'élection de David Rachline.

Ce soir-là, sur le parking de la place Paul-Vernet et dans les rues alentour, une rixe avait éclaté entre trois jeunes maghrébins et l'ex-leader identitaire de Nice, désormais conseiller régional FN.

Celui-ci a affirmé avoir été reconnu par les trois jeunes, qui l'ont immédiatement pris à partie avec un cric, une manivelle et un démonte-pneu.

Ses contradicteurs ont soutenu au contraire qu'ils avaient été victimes d'injures racistes, alors qu'ils passaient en voiture sur le parking. Avant de recevoir des coups et d'être gazés avec une grosse bombe lacrymogène, "comme celles des CRS". Les images des caméras de vidéosurveillance de Fréjus ont montré la rixe sous différents angles.

Pas de manière suffisamment précise toutefois, pour déterminer si ce n'était pas un couteau que tenait Philippe Vardon, mais les clefs de la voiture de son épouse comme il l'a soutenu.

"JUGEMENT DÉLIRANT"

"L'origine de ces violences réciproques demeurera incertaine, a résumé le procureur Michael Darras. Mais les violences, elles sont certaines, ainsi que le démontrent les déclarations de chacun, la vidéosurveillance et les témoignages des policiers municipaux".

Le tribunal a suivi d'assez près ses réquisitions pour condamner tous les protagonistes, sans toutefois ordonner de mandat de dépôt à l'encontre de Philippe Vardon.

Dénonçant un "jugement objectivement délirant au vu des faits", l'élus a immédiatement fait savoir qu'il allait faire appel.

<http://www.nicematin.com/faits-divers/vardon-condamne-a-6-mois-ferme-apres-une-rix-82541>